

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Interpellation de S. BENNANI, Conseillère communale, relative à la rue Wayez.

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

Durant la période estivale, un nouvel accident grave s'est produit à la rue Wayez depuis son réaménagement. Un accident de trop, qui aurait pu tourner au drame : une dame emportée par un tram et qui s'est retrouvée en dessous du véhicule. Il ne faut pas être expert pour constater que depuis le réaménagement de la voirie, l'insécurité routière a augmenté. Un comble lorsqu'on sait que l'objectif premier de ce réaménagement était de rendre la voirie plus sûre pour les usagers faibles. Et je ne parle même pas des cyclistes qui stressent lorsqu'un tram ou un bus se trouve derrière eux. Le moindre faux pas, la moindre chute, et c'est le risque de se faire écraser.

La crainte est partagée aussi par les commerçants, qui constatent tous les jours que les véhicules de la « STIB » roulent trop vite. Un gérant d'un restaurant me disait que ses clients évitent de s'installer en terrasse au bord de la chaussée, car c'est trop dangereux. Les véhicules passent à une dizaine de centimètres des clients.

Le problème aujourd'hui est que la rue Wayez est considérée comme un lieu de passage pour la « STIB », et pas un lieu de vie et commerciale. Un passage certes plus fluide qui accélère la vitesse commerciale de la société de transports publics, ce qui en soit est une bonne chose. Mais il faut trouver un juste équilibre, entre les attentes de la « STIB », et celles des habitants et des commerçants. C'est au Collège de garantir que la rue Wayez ne soit pas considérée uniquement comme un lieu de passage. Actuellement l'équilibre n'est pas garanti.

Je voudrais donc savoir ce que compte faire le Collège pour assurer plus de sécurité routière à la rue Wayez ? Quelles discussions a-t-il avec la « STIB » sur ce sujet ? De futurs aménagements sont-ils prévus ?

S. BENANI donne lecture du texte suivant :

S. BENANI geeft lezing van de volgende tekst:

Je souhaiterais aujourd'hui évoquer une question qui nous concerne tous en tant que membres du Conseil Communal : la sécurité de nos concitoyens. Plus particulièrement, je souhaiterais aborder les récents aménagements de la rue Wayez et l'inquiétante augmentation du nombre d'accidents qui s'y produisent.

En août dernier, un accident grave s'est déroulé sur cet axe commercial. Une jeune femme s'est retrouvée coincée sous un tram. Elle a été grièvement blessée et son pronostic vital a même été engagé. Selon les données rapportées par « La Dernière Heure », nous avons observé une moyenne de 1,7 accidents par mois en 2023, en comparaison avec 0,92 accident en 2017. Cette tendance est indubitablement préoccupante et mérite toute notre attention. Ces accidents impliqueraient souvent des véhicules de la « STIB » dont la vitesse commerciale serait plus importante.

À cet égard, certains résidents et certains commerçants de la rue Wayez ont exprimé leurs inquiétudes quant à l'insuffisance des marquages au sol et des panneaux de signalisation dans la rue. Ils estiment que cela compromet la sécurité des piétons et des cyclistes qui empruntent cette artère.

Nous devons également tenir compte des avis des résidents de la rue Wayez et de leurs suggestions pour améliorer la situation. Leur contribution peut s'avérer précieuse pour trouver des solutions qui fonctionnent pour tous.

En fin de compte, notre objectif commun doit être de faire en sorte que la rue Wayez soit un endroit sûr pour tous les usagers de la route. Je suis convaincue que, grâce à une collaboration constructive, nous pouvons parvenir à des résultats positifs pour notre communauté.

Dès lors mes questions sont relativement simples :

- Le Collège a-t-il pris contact avec la « STIB » afin de se concerter sur la remédiation de cette problématique ?
- Le Collège va-t-il améliorer les marquages et placer plus de panneaux afin d'améliorer la visibilité pour tous les usagers ?
- Le Collège va-t-il procéder à des enquêtes de sécurité pour identifier les lacunes ?
- Le Collège compte-t-il réunir les habitants et les commerçants pour faire un premier bilan de ces réaménagements ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgende antwoord:

En ce qui concerne le terrible accident que nous avons connu à la rue Wayez à hauteur du numéro 198, il a eu lieu le 14 août 2023. Les éléments en notre possession montrent que la personne a traversé la rue en dehors d'un passage piéton.

Apparemment, elle aurait fait demi-tour sur son parcours en ne se rendant pas compte de l'arrivée du tram qui était déjà juste derrière elle. Le conducteur du tram était également en état de choc après l'accident et n'a pas pu freiner au moment où la dame a fait demi-tour. C'est un accident très malheureux et choquant mais on ne peut pas mettre cet accident en lien direct avec la configuration des lieux, ni avec l'aménagement de la rue, ni avec la vitesse du tram qui n'aurait pas pu éviter l'accident, quelle que soit sa vitesse. Cela signifie que, même si le tram avait roulé très lentement cet accident aurait eu lieu.

Il aurait pu survenir à un autre endroit, dans une autre rue, où un piéton inattentif aurait traversé la chaussée en dehors d'un passage piéton. Nous avons discuté de ces questions avec la « STIB ». Depuis la remise en service du tram en mars 2023, il n'y a eu que des collisions avec véhicules et sans blessés, cependant il y a tout de même eu une collision avec une ambulance au carrefour de la rue de Douvres, le 6 avril 2023. On en a parlé au Conseil avant l'été. C'est l'accident le plus grave jusqu'à présent dans ce tronçon de la rue. Il n'y eu pas de blessé à bord du tram et, une fois le rétablissement de service effectué, un des ambulanciers s'est déclaré comme blessé léger.

A l'heure actuelle, on observe une petite augmentation du nombre d'accidents au carrefour de la rue de Douvres, ce qui peut être mis en lien avec la suppression des feux à cet endroit.

En général, la « STIB » constate qu'après une longue période de chantier les habitants doivent s'adapter et se réhabituer au retour du tram. Ce phénomène n'est donc pas propre à la rue Wayez. Dans le cas de cette dernière, la configuration a pas mal changé : apparition d'une zone de plein-pied sur tout le tronçon, suppression des feux au carrefour de la rue du Douvres et un piétonnier traversé par le tram à hauteur de la place de la Vaillance. L'accessibilité aux quais a été améliorée et le nouvel aménagement a fortement diminué les conflits possibles entre trams et voitures sur la place de la Vaillance et le sur le Cours St-Guidon.

Avant les travaux, la « STIB » dénombrait dans ce secteur un important nombre d'accidents entre trams et autres véhicules, dont 15 cas entre 2015 et 2020. On y a dénombré 3 accidents sans blessé depuis mars 2023, en plus de l'accident dont nous venons de parler. La « STIB » diffuse régulièrement des campagnes de sensibilisation à l'attention des usagers faibles, la prochaine sortira courant du mois d'octobre 2023.

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH ajoute que cet accident est vraiment malheureux. L'adaptation de l'aménagement de la rue Wayez n'est pas prévu pour le moment, faute de moyens et de budget. La Commune est en contact constant avec les commerçants et n'a pas encore discuté avec eux du sens de circulation et des sens-unique. Par rapport à cela, le Collège se donne un peu de temps pour voir comment les choses vont se développer.

D. BERTRAND déclare qu'il faut plus de passages pour piétons car il en a beaucoup trop peu actuellement, il faut protéger les piétons qui doivent être prioritaires.

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH affirme que des passages pour piétons ont déjà été ajoutés. Selon le code de la route, on ne peut pas mettre un passage-piéton à moins de 70 mètres l'un de l'autre. A la rue Wayez, à l'heure actuelle, c'est plus ou moins le cas. Si on devait demander à la police d'ajouter des passages-piétons, elle refuserait car les passages-piétons sont déjà distants de 70 mètres. Elle comprend néanmoins la demande car, souvent, des personnes traversent la rue sans utiliser les passages piétons.

G. BORDONARO pense que les choses sont plus fluides, moins de feux et donc tout se fait de façon plus au moins autonome à la rue Wayez. Il y a surtout un problème d'habitude chez les utilisateurs de la voie publique, notamment au carrefour de la rue de Douvres. Il voit souvent que les voitures oublient que la priorité est à l'usager faible. Heureusement qu'il n'y a pas d'accidents tous les jours. Il imagine bien qu'il est compliqué de réaménager complètement la rue Wayez mais peut-être est-il possible d'en renforcer les signalisations. Il se dit conscient qu'il y a un problème de visibilité des marquages routiers. Vu les sens-unique établis à la rue Wayez, le meilleur moyen d'y entrer et d'y accéder dans les deux sens, c'est de passer par la rue de Douvres ; c'est le seul moyen pour aller où on veut. Fatalement, il y a alors moins de gens qui remontent la rue, ce qui est bien pour la « STIB ». Du coup tout est concentré au même endroit et cela pose des problèmes. Le haut de la rue Wayez, au niveau de la place de la Vaillance, est aussi une zone à problèmes car cet endroit est maintenant considéré comme une zone de rencontre, mais les trams et les bus la traversent ! C'est peut-être convivial cependant dangereux. Il craint qu'il y ait des problèmes à cet endroit-là à l'avenir.